



ARRÊTÉ N° 174/2023

Circulation alternée par panneaux VC20 Route de Malaunay Du 13 au 23 Novembre 2023

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux de curage de fossé, la circulation sera alternée par panneaux B15 et C18, route le Malaunay du 13 au 23 novembre 2023.

ARTICLE 2: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise EVEN.

ARTICLE 3: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et l'entreprise EVEN.

Fait à QUÉVERT, le 10/11/2023

Le Maire,

Philippe LANDURÉ

